Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Publié le 24/02/2023

023 5²LO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ID: 074-200081446-20230222-2023001-DE

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-001

L'an deux mille vingt trois Le vingt-deux février A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, <u>convoqué le 13 février 2023</u> par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de *M. Christophe FOURNIER*, Maire.

<u>Présents</u>: M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Pierre BETEND, M. Mickaël JOLIVET-BALON, M. Tanguy JON, M. Eric BERTELOOT, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, Mme Aurélie ROCHE, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

Excusés: Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), M. Jean-Jacques SIGNOUX (pouvoir à Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ), Mme Marie-Cécile PASQUIER (pouvoir à M. Tanguy JON), M. Lucas THABUIS (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), M. Florent LAMOUSSIERE.

Objet de la délibération : Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 22 décembre 2022.

Mme Christiane Perillat-CHARLAZ expose,

Conformément à la nouvelle réglementation en vigueur depuis le 1er juillet 2022, relative au déroulement du conseil municipal, il est demandé au conseil municipal d'approuver le Procès-Verbal de la séance du 22 janvier 2022 qui a été adressé à l'ensemble des membres de l'assemblée délibérante, par mail le 25 janvier 2023.

Délibération votée à 17 Pour et 5 Abstentions (Mme Aurélie ROCHE, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Odile VIX, M. Francis MARCHAL et M. Mickaël MAISTRE).

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus, Au registre suivent les signatures, Pour copie conforme le 24 février 2023.

Le Maire,

Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance, Christiane PERILLAT-CHARLAZ.

Transmis en Préfecture le :

Rendue exécutoire le :

Le Maire,

Christophe FOURNIER